

Souscription à un accès VPN

Définitions

Utilisateur L'utilisateur est l'adhérent à l'association ayant souscrit un abonnement au service VPN.

L'Association Désigne l'association ILOTH.

Description du service

ILOTH fournit une connexion à son réseau via la technologie VPN (Virtual Private Network) reposant sur un accès Internet tiers. Le logiciel utilisé est OpenVPN. Les coûts et la mise en place de l'accès à Internet demeurent à l'entière charge de l'utilisateur.

ILOTH fournit, sur cette connexion à son réseau, une ou plusieurs adresses IP publiques fixes, et assure le routage vers Internet.

En plus de cet accès VPN, l'association peut mettre à disposition d'autres services, s'il se trouve des adhérents prêts à les mettre en place et à les administrer. Aucune garantie n'est apportée sur ces services supplémentaires, qui pourront être arrêtés à tout moment sans préavis.

Le règlement intérieur de l'association s'applique aux activités de l'utilisateur sur son accès VPN, comme pour tous les autres services fournis par ILOTH. Son non-respect peut entraîner la révocation de l'accès VPN et la radiation de l'association.

Conditions d'accès

L'abonnement n'est ouvert qu'aux adhérents de l'association. La fourniture de l'accès VPN est soumise au paiement régulier d'un abonnement.

Le montant de l'abonnement est susceptible d'être modifié, à la hausse ou à la baisse, en fonction des tarifs des fournisseurs de l'association. Si le tarif est révisé à la hausse, l'utilisateur en sera informé dans les meilleurs délais et aura la possibilité de résilier son abonnement dans les conditions prévues ci-dessous.

Le paiement de l'abonnement se fait par virement bancaire, sauf exception acceptée par l'association. Un courrier électronique indiquant l'échéance et le montant de

l'abonnement est envoyé plusieurs jours avant la date limite de paiement. Une facture papier est envoyée aux adhérents qui en font la demande, cet envoi étant facturé 1 € TTC par facture.

Durée d'accès

L'abonnement n'est soumis à aucune durée d'engagement, l'utilisateur est libre de résilier son accès à tout moment. La résiliation n'entraîne aucun frais ; toutefois, tout mois commencé est intégralement dû.

La résiliation se fait par signification à un membre du conseil d'administration de l'association, par courrier postal, courrier électronique, ou tout autre moyen écrit.

Limites

L'accès VPN fourni par ILOTH est soumis à certaines limitations. En particulier :

- l'obtention d'un accès à Internet est à la charge de l'abonné ;
- la configuration et la mise en place d'OpenVPN également ;
- en cas de consommation excessive de ressources réseau, l'association se réserve droit de réduire le débit des accès VPN ou de les fermer temporairement ;
- l'assistance technique est assurée bénévolement par les adhérents et ne fait l'objet d'aucune garantie.

Tarifs en vigueur

Le tarif en vigueur est indiqué sur le site Web de l'association et sera communiqué par le CA à toute personne en faisant la demande. En outre, les abonnés au service seront informés à l'avance de toute hausse de tarif et recevront chaque mois un courrier électronique leur indiquant le montant à payer, conformément à la section « conditions d'accès » du présent contrat.

Signature

Je soussigné :

Nom : _____

demeurant à

Adresse 1 : _____

Adresse 2 : _____

Code postal : _____ Ville : _____

demande par la présente à être abonné au service VPN d'ILOTH tel que défini dans le présent document.

Fait à _____, le _____

Signature :